



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 19 Novembre 2008

Date de la convocation 12 Novembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, Mme BARRE Berthe, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard (à partir de 18h40), M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M. RUIZ Salvador, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, M.QUEROL Jean-François, PERET : M BILHAC Christian, Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme CAER Michèle à M.GARCIA Alain M.SAEZ Gérard à M.DUPONT Laurent M. BARDEAU Francis à M.DRUART David M. OLLIER Pierre à M.COSTES Jean</p>		

Objet : Convention d'objectifs 2008 avec la Maison des entreprises de Saint André de Sangonis

Monsieur LIEB propose au conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de la convention d'objectifs avec la Maison des Entreprises de St André de Sangonis (M.D.E.), pour l'année 2008.

Dans le cadre de cette convention, la MDE s'engage à réaliser les actions cofinancées par les communautés de communes selon les objectifs décrits ci-dessous :

✓ **Pépinière d'entreprises :**

- Suivi semestriel de l'ensemble des porteurs de projets souhaitant être suivies par la pépinière d'entreprises ;
- Suivi semestriel des entreprises suivies par la pépinière : nombre d'entreprises avec leurs noms, adresses, secteurs d'activité, nombre d'emplois, état d'avancement.
- Détection par la pépinière des entreprises pouvant être hébergées dans les hôtels d'entreprises communautaires
- Descriptif annuel du potentiel économique (en particulier chiffre d'affaires, montant des investissements) et des emplois créés par les entreprises de la pépinière
- Participation des communautés de communes au comité de sélection et à l'accompagnement des projets et entreprises, en particulier pour les entreprises hébergées en hôtels d'entreprises communautaires et suivies par la pépinière d'entreprises ;
- Mise en œuvre d'un nouveau mode opératoire avec les autres acteurs du territoire, notamment les chambres consulaires par la mise en place de la cellule de suivi trimestriel.

✓ **Un annuaire des savoir-faire** en ligne sur le site de la Maison des Entreprises

- Mise à jour des fiches entreprises
- Intégration d'une cinquantaine de nouvelles entreprises

✓ **Bourse à l'immobilier :**

- Gestion mensuelle d'une base de données sur l'offre et de la demande immobilière à vocation professionnelle.
- Suivi quantitatif et qualitatif (commune d'origine du porteur de projet, commune(s) d'implantation demandée(s), secteur d'activités, superficie du terrain, superficie du bâtiment, nombre d'emplois concerné) des demandes
- Production de plaquettes valorisant les ressources d'entreprises du territoire afin d'accompagner le développement exogène.
- Relais du Cospe régional : diffusion et suivi des offres de l'AFII

Le montant de la convention 2008 s'élève à 7457 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le renouvellement de la convention d'objectifs avec la Maison des Entreprises de Saint André de Sangonis pour l'année 2008.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA